

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est la recherche d'une performance supérieure à son indicateur de référence: le €STR capitalisé +4% grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans.

Performances

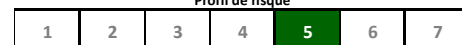
Performances %	1 mois	2022	1 an	3 ans	Origine
Markus optimal patrimoine I	-6,3	-10,3	-8,9	-1,4	-0,4

Statistiques de risque sur 3 ans

Ratio de Sharpe	0,11
Volatilité Markus optimal patrimoine	20,1%

Les données relatives à la performance sont calculées par HMG Finance. Les performances passées indiquées ne préjugent pas des performances futures. La volatilité est calculée sur la base des performances quotidiennes. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

Profil de risque

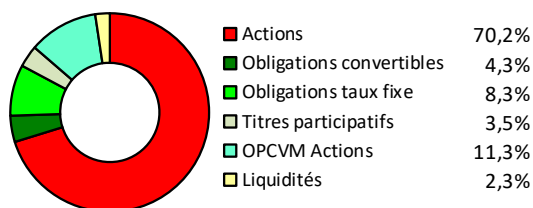


Répartition du Portefeuille

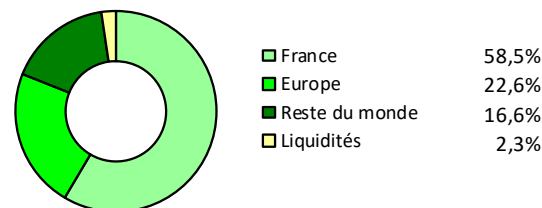
Principales lignes du portefeuille (hors OPCVM)

TOTAL	4,5%	MUAN THAI INSU PUBL COMP LTD	2,7%
RENAULT TPA 83-84 PERP.	3,5%	FRESNILLO PLC	2,4%
MERCIALYS	3,4%	HERIGE	2,4%
TELEFONICA	3,2%	SWISS RE NAMEN AKT	2,4%
CASINO 4.87 PERP	2,8%	SOCIETE GENERALE SA	2,3%

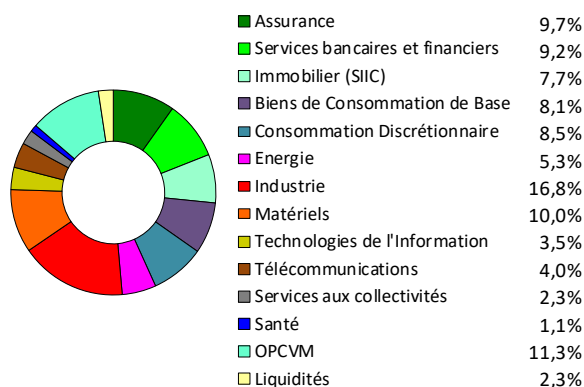
Par type d'instrument



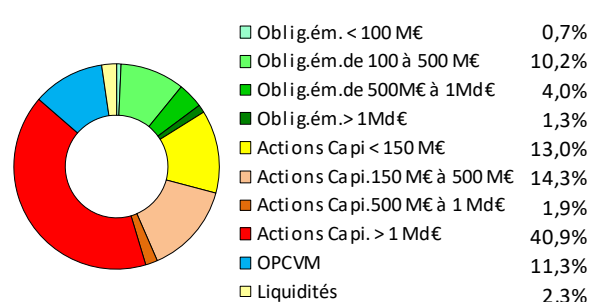
Par zone géographique de l'émetteur



Par secteur d'activité



Par taille d'émission/Capi



Document à caractère commercial. OPCVM (UCITS) présentant un risque élevé de perte en capital, nous vous recommandons de consulter le Prospectus et le DICI pour plus d'informations

Gérant: Marc GIRAULT
depuis le 30/09/2017

FCP de droit français-
Parts de Capitalisation

Catégorie BCE
Fonds mixtes

Code ISIN – part I
FR0011612993

Durée de Placement
Recommandée
Minimum 5 ans

Valorisation
Hebdomadaire

Lancement
Le 22/11/2013

Frais de Gestion
0,90% TTC

Droits d'entrée
néant

Commission de rachat
max. 1% TTC

Souscription Initiale
Minimum
100 000 €

Dépositaire :
CACEIS Bank

Valorisateur :
CACEIS Bank

Commissaire
aux Comptes
KPMG Audit

Valeur liquidative de la part

Au 30/09/2022
1 107,43 €

Actif Net de l'OPCVM

Au 30/09/2022
26 164 262,16 €

MARKUS OPTIMAL PATRIMOINE

Commentaire du mois de septembre

Une vue sur l'inflation

Si l'inflation aux Etats-Unis est assez clairement due à une forte demande locale qui pousse les prix à la hausse, la BCE a l'air de penser que l'inflation européenne est surtout de l'inflation importée (énergie notamment). Dans ces conditions, on peut comprendre son retard et ses hésitations à augmenter les taux d'intérêt de manière aussi énergique que la FED.

Mais cette inflation européenne est-elle véritablement une inflation importée ou y a-t-il là une erreur d'analyse de la BCE ? Ce qui nous conduit à poser cette question iconoclaste est la situation de l'inflation en Asie, largement moins forte qu'en Europe, alors que la plupart des pays de la région importent, comme l'Europe, l'essentiel de leur énergie.

La Banque Asiatique de Développement a récemment remonté son anticipation d'inflation pour 2022 de 3,7% à 4,5%, mais cela reste plus ou moins la moitié de l'inflation européenne.

Ce pourrait être un signe que la composante interne de l'inflation européenne est plus importante qu'il ne semble et donc que cette inflation serait aussi plus durable qu'attendu en l'absence de relèvements significatifs de taux.

Vous savez que nous avons, dès la mise en place des programmes de soutien à l'économie en Europe lors de la pandémie, alerté sur le fait que les conditions se mettaient aussi en place pour une résurgence de l'inflation.

Nous avons ajusté le portefeuille de Markus Optimal Patrimoine en conséquence et la résistance de la valeur de la part en 2022 (malgré un mauvais mois de septembre) est le résultat de cette anticipation correcte.

Estimant aujourd'hui que nous n'avons pas encore vu la fin des tendances inflationnistes, nous maintenons les orientations de gestion prises à l'époque.

Il est assez difficile de prévoir quels seront les secteurs et les entreprises qui sauront manœuvrer dans ce nouveau climat inflationniste, mais certains « paris » semblent peu risqués. Dans ce contexte, l'immobilier, dont l'évolution boursière (7,7% de l'actif du fonds) a, pour l'instant, été très décevante, mérite qu'on s'y arrête un instant. Pourquoi cette évolution a-t-elle été décevante et cela va-t-il durer ?

L'immobilier en Bourse, c'est à la fois de la pierre et un placement financier.

Parce que c'est un placement financier, l'évaluation de la valeur vénale qui est faite régulièrement de l'actif des sociétés immobilières baisse avec la hausse des taux et monte avec la baisse des taux. On est plutôt actuellement dans un effet négatif de la hausse des taux sur les valeurs d'estimation.

Mais parce que c'est de l'immobilier et donc un actif réel, l'inflation a, à plus long terme, un effet favorable sur la valeur des actifs. En effet, l'inflation c'est la hausse des prix - notamment de l'immobilier. De plus, l'inflation entraîne aussi une hausse des revenus des sociétés immobilières, car les loyers ont des clauses d'indexation. Donc dans un premier temps, les investisseurs vendent les actions immobilières, comme en ce moment, car ils pensent que la hausse des taux va diminuer la valeur de leurs actifs. Mais dans un second temps, ils s'apercevront que les valeurs d'actif ont, du fait de l'inflation, monté et non baissé et que les loyers aussi ont monté, et ils vont revenir à l'achat. Idéalement, il faudrait acheter quand le premier mouvement sera à son paroxysme et avant que le second mouvement s'enclenche. Timing difficile, comme toujours. Vos gérants ont déjà en portefeuille des actions comme Icade et Mercialis, qui affichent des décotes très attrayantes autour de 50% par rapport aux valeurs d'actif. Nous considérons que c'est très exagéré, d'autant que nombre de ces actions immobilières distribuent aujourd'hui de très beaux rendements qui s'approchent pour certaines de 10% annuels, qui permettent d'être grassement payés pour attendre le rebond.

La mauvaise tenue boursière, que nous estimons anormale, du secteur immobilier, s'est encore accentuée courant septembre, avec l'annonce par le gouvernement néerlandais d'une possible suppression de l'équivalent local du régime SIIC. Rappelons que ce régime, en France, permet aux sociétés immobilières qui s'y soumettent de ne pas payer l'impôt sur les sociétés, à condition de distribuer au moins 80% de leur résultat sous forme de dividendes et à condition qu'aucun actionnaire ne détienne plus de 60% de la société. Par sympathie, les SIIC ont vu leurs cours baisser en France, alors que le gouvernement français ne s'est pas exprimé sur ce sujet. Imaginons que le régime SIIC soit supprimé en France, quelles conséquences ? Une baisse du résultat net de ces sociétés, certes, est ce qui frappe immédiatement l'imagination. Mais aussi, et c'est positif, la possibilité de détenir ces actions dans des PEA, créant une nouvelle catégorie d'acheteurs et aussi la suppression de la limite de détention à 60% du capital. Avec les décotes actuelles, on peut facilement imaginer que les actionnaires principaux sauteraient sur l'occasion de se renforcer au capital, voire de retirer ces actions de la cote, source probable de réduction des décotes.

Comme toujours, vos gérants essaient de dépasser les réactions épidermiques pour s'interroger sur les conséquences à plus long terme des événements et positionner votre fonds en conséquence.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents réglementaires (notamment nos politiques de sélection des intermédiaires financiers et de prévention/gestion des conflits d'intérêts) sur notre site internet www.hmgfinance.com.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.